



Seniors



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

LIVRET D'ACCUEIL Résidence Autonomie Les Garrigues

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR VOUS
SOUTENIR**



BIENVENUE DANS NOTRE RESIDENCE

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de venir vivre dans la Résidence Autonomie « Les Garrigues » et nous sommes ravis de vous accueillir en vous souhaitant la bienvenue.

L'ensemble du personnel de l'établissement est à votre disposition pour contribuer à votre bien-être et à une vie collective la plus harmonieuse possible.

Ce livret d'accueil qui vient de vous être remis, est destiné à vous informer des missions, de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement.

L'ensemble du personnel est à votre service et s'engage à répondre au mieux à vos besoins, dans le respect de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Nous savons que votre arrivée dans notre établissement signifie pour vous un grand bouleversement, et peut-être beaucoup d'inquiétudes ; c'est pourquoi un séjour d'essai peut vous être proposé avant une entrée définitive.

Dès votre arrivée et tout au long de votre séjour dans l'établissement, nous vous proposerons un accompagnement personnalisé, respectueux de vos souhaits et de vos difficultés éventuelles.

Cet engagement est pour nous la traduction concrète de la politique de bientraitance qui est un axe fort de l'accueil des personnes à la Croix-Rouge française. Dans le quotidien, cela signifie que nous chercherons à respecter au mieux vos habitudes de vie, et que nous veillerons à ce que nos échanges et nos interventions auprès de vous soient les plus sécurisants et les moins intrusifs possibles.

Il nous arrivera peut-être de ne pas répondre entièrement à vos attentes, dans ce cas, n'hésitez pas à vous tourner vers nous, et à nous en parler pour que nous puissions nous améliorer : c'est ensemble et avec vos proches, que nous chercherons dans le temps à construire la vie la plus paisible pour vous.

Nous vous remercions de votre confiance.

LA DIRECTION



SOMMAIRE

4 /

Présentation de notre
Résidence

5 /

L'admission dans notre
Résidence

6 /

Une équipe pluri-professionnelle à
votre disposition

9 /

Nos locaux

11 /

Les services de la structure

15 /

Votre participation à la vie de la
Résidence

16 /

Notre situation géographique



PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENTE



5

Studio

16

Appartement T1
BIS

19

Appartement T2

59

nombre de places

Nichée dans un cadre paisible, notre résidence se trouve à seulement 5 minutes du cœur du centre-ville de Cournonterral. La Résidence Autonomie « Les Garrigues » est un établissement réservé aux personnes autonomes, âgées de plus de 60 ans. Elle est ouverte aux personnes seules et/ou en couple.

La résidence dispose de 40 logements, avec une capacité de 59 places, répartis sur 2 niveaux : RDC et 1^{er} étage , avec 4 expositions : Sud, Nord, Est, Ouest.



Etablissement de la Croix-Rouge française, la Résidence « Les Garrigues » est gérée par Mr TATON Jacques Olivier, Directeur Pôle Autonomie les Garrigues .

VOTRE ADMISSION DANS NOTRE RESIDENCE



Vous êtes invité(e) à visiter la structure avec vos proches, et à rencontrer les membres de l'équipe. Nous vous remettons un dossier d'inscription sur demande.

Avant toute admission, le dossier d'inscription dûment rempli et complété avec les documents demandés, devra être remis à la résidence.

A l'issue de la visite de pré-admission, l'admission est prononcée par la direction, après concertation de l'équipe de l'établissement.

Lors de votre accueil, il vous est remis le règlement de fonctionnement. Vous signerez également votre contrat de séjour qui fixe les modalités de votre accompagnement. Dès votre entrée, nous sommes à votre écoute pour connaître vos attentes, besoins, satisfactions quant à votre intégration dans notre résidence.



Deux mois après votre admission, nous vous proposons de remplir un questionnaire de satisfaction afin de faire un bilan de votre entrée.

Six mois après votre entrée, nous établirons un projet personnel et individualisé (et l'un de vos proches si vous le souhaitez). Cet entretien aura pour but de faire un 1^{er} bilan suite à votre arrivée dans l'établissement et d'affiner vos attentes et besoins.

Vous (ou votre représentant légal) avez la possibilité d'exercer par écrit un droit de rétractation dans les quinze jours qui suivent la signature du contrat de séjour (ou l'admission si celle-ci est postérieure à la signature du contrat de séjour), sans autre contrepartie que l'acquittement du prix de la durée du séjour effectif.

NOTRE ÉQUIPE PLURI- PROFESSIONNELLE À VOTRE DISPOSITION



L'équipe pluriprofessionnelle



TATON Jacques Olivier TATON
Direction

« Nous sommes responsables de la conformité de la gestion de la résidence, et notamment de la qualité des services rendus aux résidents. Nous sommes garant de la sécurité des installations, de la compétence des équipes, du confort des résidents. Nous mobilisons les ressources de l'environnement professionnel de la Résidence pour que les résidents bénéficient de la meilleure qualité d'accueil et d'accompagnement. »



Cindy GUIOT
Responsable Coordinatrice

« Je vous présente la Résidence et ses différents services. Je prépare et coordonne votre arrivée avec l'ensemble des intervenants. Je vous accueille et veille à votre bien-être, tout en m'assurant que l'organisation de la vie dans l'établissement réponde à vos attentes et à votre projet de vie. J'élabore avec vous et/ou vos proches un projet individualisé d'accompagnement. Enfin, je reste à votre écoute afin de respecter votre autonomie. Je m'occupe du suivi et du traitement de votre dossier administratif, du suivi de la facturation et de la comptabilité.



Magali MIRA
Animatrice

« Je vous fais visiter l'établissement et vous présente les différents services de la résidence. Je suis à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement et le confort de votre accompagnement.

Je réponds à vos questions en cas de difficulté rencontrée dans votre quotidien et je vous aide à trouver une solution.

Je vous rencontre à votre arrivée pour que vous me fassiez part de vos préférences et je propose chaque semaine un programme différent d'activités auxquelles vous êtes libre de vous inscrire ou pas. Enfin, régulièrement, je reviens vers vous afin d'échanger pour sélectionner de nouvelles activités et répondre au mieux à vos besoins et envies.»



Alfonso GARCIA
Agent de maintenance

« Je m'assure que vous êtes bien installé dans votre appartement : réglage de la télévision, installation des tableaux et tringles à rideaux... J'interviens dans les actions relatives à la sécurité du bâtiment et des équipements du logement. Je peux effectuer de petites réparations sur demande. »



Jessica ROUX
Agent de service

« Je participe au service à table lors des repas communs organisés ponctuellement au sein de la Résidence. J'assure l'entretien des parties communes de l'établissement. J'anime occasionnellement des ateliers et activités en complément de l'animatrice.»

Les professionnels de santé libéraux

L'établissement peut vous proposer différents acteurs du secteur médical et paramédical : (Infirmiers libéraux, Kinésithérapeutes), dont vous aurez le libre choix.



**Les infirmiers libéraux ou infirmiers
du Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)**

« Je réalise vos soins infirmiers qu'ils soient de traitement et de confort, dans le respect de la prescription du médecin traitant. Je m'assure que les autres soins sont réalisés conformément à votre projet de soins.»



L'Aide de vie ou auxiliaire de vie du Service d'Aide et de Soins à Domicile (SAAD)

« Je vous aide dans vos actes de la vie courante (installation, ménage, repas, déplacements, courses...), et je dispense éventuellement vos soins d'hygiène et de confort. »



Le Médecin traitant

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. Il prend en charge votre suivi médical. Il est votre interlocuteur et celui de votre famille pour toute question relative à votre état de santé et la mise en place de soins éventuels.



Des pédicure(s), podologue(s), kinésithérapeute(s), orthophoniste(s)... peuvent intervenir dans la résidence selon vos besoins. La plupart de ces professionnels interviennent suite à une prescription du médecin traitant, et ils sont le plus souvent sous statut libéral.

Vous avez le choix de vos intervenants libéraux dont le règlement des consultations est à votre charge - remboursé par les organismes d'assurance maladie. La Résidence vous propose une liste de professionnels et vous invite à les contacter.



Des Intervenants extérieurs interviennent de façon régulière dans le cadre des activités proposées lors des commissions d'animation : Musico-thérapeute, Art-thérapeute, Socio-esthéticienne, Diététicienne, Ergothérapeute, Photographe...

NOS LOCAUX



Votre appartement

Chaque appartement est d'une superficie de 33 et 40 m² pour les Studios, et de 40 m² pour les T1b et T2, et bénéficie des équipements suivants :

- Visiophone, sonnette, détecteur d'incendie
- Prises de téléphone et de télévision dans chaque pièce (Jour / Nuit)
- Terrasse individuelle
- Cuisine équipée de placards et de la partie cuisson (four, plaque induction, hotte aspirante)
- Salle de bain adaptée et WC avec barres de maintien
- Chambre avec grand Dressing équipé d'une penderie et d'étagères

Chaque appartement est loué vide et vous pouvez le personnaliser avec votre mobilier et votre décoration.

Un contrôle de sécurité des installations sera effectué et tout équipement considéré comme dangereux pourra être ôté du logement.



Les aliments laissés par la famille dans le logement sont sous la responsabilité de celle-ci. Attention aux problèmes de conservation et aux risques d'intoxication !

Les T2 sont réservés à des couples résidents permanents.

Toutefois, chaque résident habitant un T1 bis a le droit de recevoir les personnes de son choix dans son logement, y compris pour y dormir, dans le respect d'usage vis-à-vis des autres résidents.

Pour assurer votre sécurité, vous bénéficierez d'une Téléalarme rattachée à un service de téléassistance en permanence téléphonique 24h/24.



Nos espaces communs

Lors de vos visites, vous avez découvert nos appartements, et vous avez fait le choix de venir dans un logement où vous vous projetez pour l'avenir.

Vous avez également pris connaissance des locaux collectifs de la résidence.

Au cœur de celle-ci, au rez-de-chaussée et au premier étage, vous pourrez prendre une boisson chaude aux **salons**.

Vous pourrez partager des repas en toute convivialité avec vos proches ou d'autres résidents dans la **grande salle à manger**.

Vous pourrez participer aux activités qui vous seront proposés dans la **salle d'animation**.

Enfin, vous pourrez profiter des **terrasses** face au jardin paysager de la résidence.



NOS SERVICES



La restauration

Les repas ne sont pas compris dans les prestations minimales, et sont à la charge de chaque résident qui peut à sa guise, manger chez lui ou dans la salle de restauration.

Chaque mois, l'établissement propose un repas collectif avec tous les résidents dans la salle à manger, moyennant une somme forfaitaire de participation de chaque personne inscrite au préalable auprès de l'accueil.

Le résident peut aussi, selon son souhait, faire appel au prestataire pour du portage de repas.

Toutes denrées périssables en provenance des logements, seront consommées sous la responsabilité du résident.

Les régimes alimentaires prescrits par ordonnance restent soumis à la responsabilité de chaque résident.

Le résident peut inviter les personnes de son choix chez lui ou dans la salle à manger de l'établissement. Lui et ses invités s'engagent à débarrasser, mettre leur vaisselle sale dans le bac prévu à cet effet, et à nettoyer leur table.



Nos animations :

Dans le cadre d'un accompagnement global, la résidence vous apporte une réponse individualisée avec pour objectif d'assurer votre bien-être et votre autonomie, tout en conservant l'expression de votre citoyenneté.

Les accompagnements proposés sont variés et adaptés à vos besoins et attentes, et votre programme personnel est construit avec vous dans votre projet personnalisé.

Vous êtes invité(e) à prendre part aux activités collectives, ouvertes également aux personnes extérieures (moyennant un forfait) et proposées par la résidence dans le cadre du programme du forfait Autonomie :

- Ateliers de Prévention des chutes et de Nutrition
- Préparation de repas ou Ateliers Pâtisserie
- Activités de stimulation cognitive
- Activités thérapeutiques ou de bien-être
- Activités de soutien et d'expression
- Jardinage
- Activités de loisirs (culturelles, à l'extérieur)
- Sport/activité physique adaptée
- Café discussions hebdomadaire

Des activités de loisirs peuvent être organisées selon les demandes et disponibilités, en semaine et certains samedis.



Les prestations complémentaires



Le culte

La pratique des différents cultes constitue un droit. Si vous souhaitez recevoir la visite d'un ministre ou d'un aumônier de votre confession, vous pouvez en faire la demande auprès des membres de notre équipe.

Pour certaines adaptations de votre quotidien ou certaines volontés spécifiques en lien avec votre religion, nous vous invitons à revenir vers l'équipe pour formuler votre requête.



L'accueil de vos proches

Il vous est possible d'inviter ou de recevoir quiconque de votre famille ou de vos amis durant toute la journée.

Vous pouvez les inviter à partager votre repas, en les inscrivant au préalable à l'accueil. Ils sont également les bienvenus lors d'activités d'animation.

Les visiteurs peuvent venir avec des animaux de compagnie (tenus en laisse) s'ils ne présentent aucun risque sanitaire et de sécurité. En cas de déjections par l'animal dans les parties communes de l'établissement (intérieures ou extérieures), les propriétaires de celui-ci doivent les ramasser et nettoyer.

Nous vous rappelons toutefois que toute personne extérieure circulant au sein de la résidence, est soumise au respect du règlement de fonctionnement, ce qui comprend le calme à l'intérieur comme à l'extérieur de la résidence après 20h00.





Votre courrier

Vous pouvez recevoir votre journal ou autre abonnement, ainsi que des paquets, dans votre boîte aux lettres personnelle et sécurisée au sein de la résidence.



Le transport

La résidence peut organiser votre transport lors de sorties et visites programmées par l'animatrice. Il sera gratuit pour les sorties intégrées dans le cadre du forfait autonomie, et pourra être payant pour d'autres sorties ponctuelles, qui demanderont une logistique plus importante. Des navettes hebdomadaire sont organisés sous réservation (marché de Cournonterral le mercredi, hyper/supermarché...).



Les aides aux actes administratifs

La responsable est à votre disposition pour des renseignements concernant les aides financières auxquelles vous pourriez être éligible, à savoir : l'APA (Aide Pour l'Autonomie), les Aides Sociales des Caisses de Retraite, les Allocations Pour le Logement, un Crédit d'impôt...

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.



VOTRE PARTICIPATION A LA VIE DE LA RESIDENCE



Vous pouvez devenir membre du Conseil de la Vie Sociale. Ce conseil est une instance collégiale qui donne son avis et émet des propositions sur le fonctionnement de la résidence ; il a vocation à favoriser la participation des résidents et de leurs familles.

Vous pouvez adresser vos questions et remarques dans la boîte aux lettres ad hoc à l'entrée de la maison.

Les prochaines élections du CVS auront lieu le [XX/XX/XXXX](#).
[L'animatrice se tiendra à votre disposition pour plus d'information.](#)

La responsable de la résidence se tient à votre disposition pour plus d'informations.

Une réunion des familles et des résidents est organisée tous les ans et permet d'échanger sur le fonctionnement de la résidence, vos souhaits ou besoins.

Un questionnaire de satisfaction vous sera proposé tous les ans et après votre accueil dans la résidence.

Le directeur de la résidence et son équipe se tiennent également à votre disposition pour toute question, souhait ou demande d'échange. Nous vous invitons à prendre rendez-vous

NOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Adresse

Résidence Autonomie « Les Garrigues »
1 Chemin de la Bergerie, 34660 Cournonterral

N° de téléphone Tel. : 06.40.26.30.78

E-mail : rasa.cournonterral@croix-rouge.fr

Horaires d'ouverture

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi 9h00-12h30/14h00-18h00.

Accès

Accès autoroutier

- Autoroute A709, (sortie 32)
- Autoroute A9, (sortie 33)

Accès bus (arrêt Jean Jaures)

- Bus 34 : direction « Les Clavoux »
- Bus 38 : direction « Cournonsec »



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Retrouvez toutes les informations sur
croix-rouge.fr ou pouvous.croix-rouge.fr

